



Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2023 - Budget commune

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la collectivité territoriale, www.les-laubies.fr, et peut être également consultée à la mairie aux heures d'ouverture au public.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement	250 885,03 €
Dépenses de fonctionnement	- 222 621,06 €
Résultats de l'année 2023	28 263,97 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **64 348,14 €**. On observe une hausse par rapport à 2022 (35 331,81€) imputable principalement au paiement des frais de transport scolaires en retard de 2021- 2022 (4 239€), la prestation informatique pour l'espace numérique (9 240€), des frais de maintenance et de réparation ainsi que toutes les augmentations des prix de l'énergie et des carburants et des prix en général.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **70 535,29 €** pour l'année 2023. Elles étaient de 57 124,88 € en 2022. Une hausse est à noter suite la création d'un poste d'agent administratif pour l'espace multimédia et agence postale communale, au remplacement d'un arrêt maladie et aux frais d'embauche de 2 nouveaux agents.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à **18 896,77€**.

En 2023, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de **1540€** à : *Foyer Rural des Laubies, Club des Genêts d'or, la société de chasse des Laubies, l'APE de St Amans, la FNACA et le Football Club Margeride.*

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
011	Charges à caractère général	35 331,81	64 348,14	+ 82,12 %
012	Charges de personnel	57 124,88	70 535 ,29	+ 23,47 %
014	Atténuation de produits	21 859	21 281,00	- 2,64 %
65	Autres charges de gestion courante	18 834,88	18 896,77	+ 0,33 %
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	2766		-100 %
Total des dépenses		135 916,57	175 061,20	+28,8 %

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à **1 805,44 €**. Ces sommes concernent le remboursement des salaires pour les agents en arrêts maladie.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : **963,24€**
- Des ventes de concessions dans le cimetière : **0€**
- Des mises à disposition du personnel (assainissement/ eau) : **13 112,60€**

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 29,35 %

Taxe sur le foncier non bâti 126,30%

Taxe habitation : 6,65 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 7,1 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements qui connaît un rythme assez dynamique dans notre commune.

	CA 2022	CA 2023
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	52 134 €	57 154,00 €
Variation en pourcentage		+ 9,63% / 2022
Variation en valeur		+ 5020 € /2022

Le chapitre 73 regroupe également les fonds de péréquation des ressources communales et inter-communales, les taxes additionnelles aux droits de mutation et autres impôts et taxes : [732221 ET 7332 et 738](#)

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales, est une ressource importante d'un montant de **91 455€**.

Le chapitre 74 regroupe également la FCTVA (205,23€), la compensation des taxes foncière et d'habitation (2 252,65€).

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment de revenus locatifs encaissés (location des logements, de la salle Léo Lagrange, des terres et de la poste). Le montant des loyers encaissés en 2023 est de **33 024,65 €** (montant qui a augmenté avec les loyers perçus de la Poste suite à l'installation de l'agence postale par rapport à 2021 et 2022).

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à **10 292 €**. Il correspond à la vente du tracteur et pelle retro et d'un mandat annulé.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation entre 2022 et 2023
R002	Excédent de fonctionnement reporté	128 936,50	164 381,87	+ 27,49%
013	Atténuation de charges	379,25	1 805,44	+ 267,94 %
70	Produits des services	15 374,34	14 075,84	- 8,45 %
73	Impôts et taxes	59 124,33	68 569,63	+ 15,97 %
74	Dotations et participations	91 738,60	93 912,88	+ 2,37 %
75	Autres produits (dont loyers)	29 871,87	33 024,65	+ 10,55 %
76	Produits financiers	111,43	0	0%
77	Produits exceptionnels	4 762,22	10 292,00	+ 116,12 %

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement	218 478,92€
Dépenses d'investissement	- 219 641,81 €
Résultats de l'année 2023	- 1 162,89 €

b) Solde des restes à réaliser :

Dépenses : 52 000€

Recettes : 80 579€

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

1) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants : **219 641,81 €**

- Achat d'un tractopelle
- Fin de la réhabilitation de l'ancienne cure en espace multimédia et agence postale communale
- Aménagement du couderc du Vidalès

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à **218 478,92 €**. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles : 170 919,06 €**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 100 940,57 € (chapitre 13).
 - Du FCTVA pour 38 278,08 €
 - De la taxe d'aménagement pour 1 700,41 €
 - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 30 000€.
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 47 559,86 €.